

Association des Gardes Chasse Particuliers de l'Hérault

Abréviation : A.G.C.P.H.

Objet et principales actions dans l'Hérault :

L'association a pour objet, dans le cadre des lois en vigueur et du code de l'environnement, d'organiser et de coordonner la garderie particulière de chasse dans l'Hérault dans le respect de la charte éthique.

Les objectifs de l'association sont notamment de :

- Rassembler tous les gardes chasse particuliers de l'Hérault.
- Participer à l'organisation de la formation et à des actions d'information de ses membres en vue de concourir à la prévention et à la répression du braconnage.
- Conduire des activités d'éducation et d'aide technique à l'intention de ses membres, des gestionnaires des territoires ou des tiers.
- Participer à l'accomplissement d'actions d'intérêt général ce notamment par la contribution apportée à l'égard de la faune sauvage, des habitats et de la diversité biologique en collaborant pour cela avec l'ensemble des partenaires du monde rural.
- Promouvoir, expliquer et faire respecter la réglementation et la charte éthique relative aux devoirs des gardes chasse particuliers.

Adresse du siège social :

FDC 34
Parc d'Activité la Peyrière - 11, rue Robert Schuman
34433 ST-JEAN-DE-VEDAS CEDEX

Site Internet : En cours

Président :

M. Daniel ESCANEZ
Tél : 06 82 42 47 38
E-mail : daniel.escanez1958@orange.fr

Membres du bureau :

Vices-présidents : M. Patrice AVERT et M. José RUIZ
Secrétaire général : M. Serge GUERBARTCHOUK
Secrétaire-adjoint : M. Jean-Jacques FONTAINE
Trésorier : M. Hubert BLANC
Trésorier-adjoint : M. Pierre SERANE